

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 12 février 2024

Date de la convocation
06/02/2024

Date d'affichage
07/02/2024

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 14

L'an 2024 et le 12 février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CACHO Magalie (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), Mr GANGNERON Antoine (a donné pouvoir à Christian FERRAND)

Secrétaire de séance : Mr Aurélien LAUNAY

Réf : 2024_04

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Demandes de subvention

Le Maire présente les demandes de subvention reçues pour 2024.
Le Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) valide l'attribution des subventions suivantes, les inscrit au budget et autorise leur mandatement :

Prévention Routière	30€
Bibliothèque Centrale de prêt du Cher	35€
ADMR des Aix d'Angillon	320€
Club des Aînés ruraux de Brécy-Nohant	155€
Association Familiale de Brécy	390€
Etoile Sportive de Brécy	1 100€
Foyer Rural de Brécy	900€
Coopérative Scolaire de Brécy	800€
FACILAVIE	60€
Association de soins à domicile – ASSAD	60€
Jeunes Pompiers Volontaires des Aix	100€
Association Amitié Loisirs -EHPAD Nohant	60€
Amicale des sapeurs-pompiers BRSO	500€
Brécy Pêche 18	380€
As Collège Jean Rostand	100€
Participation aux frais du spectacle de Noël organisé par le Foyer Rural de Brécy	1 465.80€

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication ou notification du

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 15 février 2024
Le Maire

Le secrétaire de séance

